

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture Titre de niveau 4

L'Auxiliaire de Puériculture s'occupe d'enfants de 0 à 18 ans sous la responsabilité de l'Infirmière, en établissements hospitaliers (maternités, pédiatries, néonatalogies) ou en extra-hospitaliers (crèches, haltes-garderies, espaces multi-accueils, centres maternels, PMI, structures d'accueil ...). Elle réalise des soins, des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale, et prend en compte la dimension relationnelle des soins et de la communication avec la famille.

Ses activités se répartissent en **cinq blocs de compétences** (Arrêté du 10 juin 2021).

Bloc 1 - Accompagnement et soin de l'enfant

Accompagnement et soin de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale.
Mise en place d'activités d'éveil, de loisir, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale.
Repérage et prévention des situations à risque.

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration

Evaluation de l'état clinique d'une personne.
Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.
Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Relation et communication avec les personnes et leur entourage.
Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités

Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.
Mobilisation des acteurs et des partenaires

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins

Traitement des informations
Travail en équipe pluri-professionnelle qualité et gestion des risques.